

Le 1^{er} avril 2026, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué conformément aux articles L2121-12 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé JAVELLE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 25 mars 2026

Présents : M. Hervé JAVELLE, M. Philippe BONNEFOND, Mme Caroline ZANDER, M. Rémy GIRARDON, Mme Annabel TAILLANDIER, M. Sébastien FAUST, Mme Valérie PICQ, M. Michel MANDIN, M. Michel COUCHOUX, M. Christian BERINCHE, M. Bruno BERTHOLET, M. Philippe BANCEL, Mme Colette GARCIA, M. Emmanuel BOURGIN, Mme Célia DUMAS, Mme Clémence SABAUT, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, Mme Mélanie ADAMO, M. Jean-Nicolas JOUVE, Mme Kim JAMMES, M. Alexis GIRY, Mme Marie-Yvonne GOUJON-JEVIN, M. François BEHAGUE, M. Brice MEON, Mme Sophie GOUDIN.

Excusés : Mme Édith FALLOT, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER

Procurations : Mme Édith FALLOT à Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER à Mme Valérie PICQ

Secrétaire : M. Michel COUCHOUX

OBJET : Désignation des représentants aux comités de jumelage : Soufouroulaye et Belgioioso

Rapporteur : Hervé JAVELLE

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la commune participe aux comités de jumelage chargés des relations avec Soufouroulaye (Mali) et Belgioioso (Italie) avec lesquelles la commune est jumelée.

Pour donner suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner un élu qui représentera la commune au sein des comités, le maire étant membre de droit.

M. le Maire explique que Mme Colette GARCIA est candidate pour devenir représentante auprès des comités de jumelage durant le mandat.

En application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, comme une seule candidature a été présentée, l'assemblée accepte de lever le vote à bulletin secret.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- **DE DÉSIGNER** Mme Colette GARCIA comme représentante auprès des comités de jumelage pour la durée du mandat.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200974-20260401-31-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2026

Fait et délibéré à La Fouillouse, le 1^{er} avril 2026

Le secrétaire de séance
M. Michel COUCHOUX

Le Maire
M. Hervé JAVELLE

